



Le cinq mars deux mil vingt, à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-SAVIN dûment convoqué le dix-sept février deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-SAVIN, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ROUSSE, Maire.

Présents : MM. ROUSSE, MAILLET, PLUMEREAU, BERTON, NIBAUDEAU, LEPERCHEY, BOCHE.

Absents excusés : MM. DE MOUSSAC, GOURDAIN, ROLIN, JEAN qui donne pouvoir à M. ROUSSE.

Absents : M. HÉBRAS, ANTIGNY.

M. Hugues MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé après lecture par les membres présents.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- **Révision des tarifs de la cantine et de la garderie du Pôle éducatif du Val de Gartempe : AC/ du 1^{er} septembre 2020.**
- **Admissions en non-valeur assainissement sur le budget de la commune.**
- **Renouvellement contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES.**

Le Conseil Municipal donne son accord.

N° 2020/03/05/4 :

Commune de Saint-Savin : Compte de gestion 2019 du Receveur :

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion 2019 du Receveur Municipal est identique au compte administratif de Monsieur Le Maire.

Il est approuvé à l'unanimité.

N° 2020/03/05/5 :

Commune de Saint-Savin : Compte administratif 2019 :

Le compte administratif est voté sous la présidence de M. LEPERCHEY.

Le compte administratif 2019 présente en :

▶ Section de fonctionnement un excédent de clôture 2019 :	254 715.04 €
▶ Section de fonctionnement un excédent reporté de 2018 :	324 708.90 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	579 423.94 €
▶ Section d'investissement un excédent de clôture 2019 de :	304 097.26 €
▶ Section d'investissement un excédent reporté de 2018 de :	100 676.77 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	404 774.03 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, Monsieur ROUSSE ne prenant pas part au vote.

N° 2020/03/05/6 :

Commune de Saint-Savin : Affectation des résultats de l'année 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019 décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent :	579 423.94 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	188 701.44 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	390 722.50 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :	404 774.03 €

N° 2020/03/05/7 :

Taux d'imposition 2020 :

La commission des finances propose le maintien des taux à savoir :

▶ Taxe d'habitation :	14.95 %
▶ Foncier bâti :	16.32 %
▶ Foncier non bâti :	40.22 %

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

N° 2020/03/05/8 :

Commune de Saint-Savin : Budget primitif 2020 :

Le budget 2020 s'équilibre comme suit :

▶ en section de fonctionnement à :	1 456 015.50 €
▶ en section d'investissement à :	1 814 122.97 €

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2020/03/05/9 :

Loyers garages : A/C du 1^{er} janvier 2021 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le tarif suivant :

Le tarif est porté de 21.50 €/ mois à **22 €/mois.**

N° 2020/03/05/10 :**Concessions de cimetière Route de Nalliers : A/C du 1^{er} janvier 2021 :****Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les tarifs suivants :**

Concessions perpétuelles de 92 €/m ² le tarif est porté à :	93 €/m²
Concessions cinquantenaires de 67 €/m ² le tarif est porté à :	68 €/m²
Concessions trentenaires de 53 €/m ² le tarif est porté à :	54 €/m²
Concessions temporaires renouvelables de 45 €/m ² le tarif est porté à :	46 €/m²

N° 2020/03/05/11 :**Révision des tarifs des salles de la maison des associations : AC/du 1^{er} janvier****2021 :****Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants :**

SALLES 1 & 4		
HABITANTS DE ST-SAVIN	Tarif été	Tarif Hiver
Repas sur 1 journée	110 €	140 €
Pour 1 jour suppl.	40 €	60 €
Vin d'honneur & concours	60 €	80 €
Réunion ½ journée	40 €	60 €
Réunion 1 journée	60 €	80 €
ASSOCIATIONS DE ST-SAVIN	Tarif été	Tarif hiver
Repas sur 1 journée	110 €	140 €
Pour 1 jour suppl.	40 €	60 €
Vin d'honneur & concours	60 €	80 €
HABITANTS & ASS. HORS COMMUNE	Tarif été	Tarif hiver
Repas sur 1 journée	140 €	170 €
Pour 1 jour suppl.	60 €	80 €
Vin d'honneur & concours	80 €	100 €
Réunion ½ journée	60 €	80 €
Réunion 1 journée	80 €	100 €
SALLES 2 & 6		
HABITANTS DE ST-SAVIN	Tarif été	Tarif hiver
Repas sur 1 journée	85 €	105 €
Pour 1 jour suppl.	40 €	60 €
Vin d'honneur & concours	60 €	80 €
Réunion ½ journée	40 €	60 €
Réunion 1 journée	60 €	80 €
ASSOCIATIONS DE ST-SAVIN	Tarif été	Tarif hiver
Repas sur 1 journée	85 €	105 €
Pour 1 jour suppl.	40 €	60 €
Vin d'honneur & concours	60 €	80 €
HABITANTS & ASS. HORS COMMUNE	Tarif été	Tarif hiver
Repas sur 1 journée	105 €	140 €
Pour 1 jour suppl.	60 €	80 €
Vin d'honneur & concours	80 €	100 €
Réunion ½ journée	60 €	80 €
Réunion 1 journée	80 €	100 €

Caution : 200 € pour location salle.

Caution : 100 € ménage.

Arrhes : la moitié de la somme.

La commune accorde une location gratuite par année civile pour chaque association ayant son siège social sur la commune de Saint-Savin.

La commune accorde une salle à titre gratuit aux employés communaux, une fois par an.

N° 2020/03/05/12 :

Tarifs de la cantine et de la garderie du Pôle Educatif de Territoire du Val de Gartempe : A/C du 1^{er} septembre 2020 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité de Gestion du Pôle Éducatif du Val de Gartempe dans sa réunion en date du 25 février dernier a décidé d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie comme suit : (à savoir les menus sont établis avec de plus en plus de produits locaux et bio).

▶ Repas cantine enfant de 2.60 € le tarif est porté à	2.70 €
▶ Garderie matin le tarif est porté de 1.25 € à :	1.30 €
▶ Garderie soir le tarif est porté de 1.65 € à :	1.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs proposés.

N° 2020/03/05/13 :

Résidence Les Rives de la Gartempe : Compte de gestion 2019 du Receveur :

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion 2019 du Receveur Municipal est identique au compte administratif de Monsieur Le Maire.

Il est approuvé à l'unanimité.

N° 2020/03/05/14 :

Résidence Les Rives de la Gartempe : Compte administratif 2019 :

Le compte administratif est voté sous la présidence de M. LEPERCHEY.

Le compte administratif 2019 présente en :

▶ Section de fonctionnement un excédent de clôture 2019 :	28 848.49 €
▶ Section de fonctionnement un excédent reporté de 2018 :	96 286.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	125 135.12 €

▶ Section d'investissement un déficit de clôture 2019 de :	12 227.78 €
▶ Section d'investissement un excédent reporté de 2018 de :	1 683.40 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	10 544.38 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, Monsieur ROUSSE ne prenant pas part au vote.

N° 2020/03/05/15 :**Résidence Les Rives de la Gartempe : Affectation des résultats de l'année 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019 décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent :	125 135.12 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	10 544.38 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	114 590.74 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit :	10 544.38 €

N° 2020/03/05/16 :**Résidence Les Rives de la Gartempe : Budget primitif 2020 :**

Le budget 2020 s'équilibre comme suit :

▶ en section de fonctionnement à :	194 590.74 €
▶ en section d'investissement à :	65 235.12 €

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2020/03/05/17 :**Lotissement Bel-Air 2 : Compte de gestion 2019 du Receveur :**

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion 2019 du Receveur Municipal est identique au compte administratif de Monsieur Le Maire.

Il est approuvé à l'unanimité.

N° 2020/03/05/18 :**Lotissement Bel-Air 2 : Compte administratif 2019 :**

Le compte administratif est voté sous la présidence de M. LEPERCHEY.

Le compte administratif 2019 présente en :

▶ Section de fonctionnement un déficit de clôture 2019 :	0.12 €
▶ Section d'investissement un excédent de clôture 2019 :	25 192.59 €
Soit un résultat global de :	25 192.47 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, Monsieur ROUSSE ne prenant pas part au vote.

N° 2020/03/05/19 :**Lotissement Bel-Air 2 : Affectation des résultats de l'année 2019 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019 décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Déficit :	0.12 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0.12 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :	25 192.59 €

N° 2020/03/05/20 :**Lotissement Bel-Air 2 : Budget primitif 2020 :**

Le budget 2020 s'équilibre comme suit :

▶ en section de fonctionnement à :	80 000 €
▶ en section d'investissement à :	80 000 €

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2020/03/05/21 :**Admissions en non-valeurs assainissement : budget commune :**

Le comptable public informe Monsieur le Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement de 191.80 € concernant des factures assainissement impayées de 2012 à 2017 pour un abonné dont le nom figure sur les pièces justificatives présentées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour émettre en non-valeur cette somme de 191.80 € au compte 6542.

N° 2020/03/05/22 :**Renouvellement contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES :**

Le Conseil Municipal,

Vu les Articles L.212261 et R.2122-8 du Code de la commande publique,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,

Et l'opportunité financière qu'elle présente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,

- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire expose aux conseillers qu'il a reçu en rendez-vous Mme OUVRARD Véronique qui désire acquérir l'immeuble situé au 18, Place de la Libération appartenant à Mr NAVARRE Olivier, jouxtant l'immeuble de la Commune de SAINT-SAVIN qui abrite l'OTSI.

Il s'avère que la cave à fuel de cette maison est placée dans la cour commune sur la partie communale. (parcelle AC 656 en partie)

Ils demandent donc l'autorisation à titre gracieux de continuer à occuper cette partie de parcelle.

La séance est close à 22 H 45.

<p>Jean-Marie ROUSSE Maire</p>	<p>Hugues MAILLET 1^{er} Adjoint</p>	<p>Aurélia DE MOUSSAC 2ème Adjointe</p> <p><u>Excusée</u></p>
<p>Martine PLUMEREAU 3ème Adjointe</p>	<p>Jacques ROLIN 4ème Adjoint</p> <p><u>Excusé</u></p>	<p>Patricia BERTON Conseillère Municipale</p>
<p>Valérie LEPERCHEY Conseillère Municipale</p>	<p>Laurent HÉBRAS Conseiller Municipal</p> <p><u>Absent</u></p>	<p>Élodie GOURDAIN Conseillère Municipale</p> <p><u>Excusée</u></p>
<p>Yohann ANTIGNY Conseiller Municipal</p> <p><u>Absent</u></p>	<p>Éric JEAN Conseiller Municipal</p> <p><u>Excusé</u></p>	<p>Marylène NIBAUDEAU Conseillère Municipale</p>
<p>Alexandra BOCHE Conseillère Municipale</p>		